

Choix de master 1 - Droit Fiscal

Par **Fiscus**, le **30/06/2021** à **20:15**

Bonsoir à tous,

Me voilà de retour sur ce forum après quelques semaines d'absence rythmées par les partiels et un job étudiant. J'avais quelques mois auparavant posté un sujet sur mes chances d'intégrer un M1 Droit Fiscal.

Pour ne me concentrer que sur la région parisienne puisque financièrement il m'est plus simple d'y rester, je sollicite auprès de vous, dans le but de faire un choix éclairé, un avis sur les formations suivantes:

- Droit fiscal de l'entreprise à Nanterre
- Juriste fiscaliste à l'université de Paris
- Fiscalité appliquée à l'UPEC
- Droit fiscal et douanier à Cergy

J'hésite beaucoup entre le master juriste fiscaliste et le master fiscalité appliquée, les deux ayant de solides débouchés et des partenariats intéressants. Sauriez-vous déterminer si l'un est un peu plus au dessus de l'autre (beaucoup d'avis se contredisent).

Merci d'avance de vos réponses et du temps accordé à ma demande.

Bonne soirée.

Fiscus

Par **LouisDD**, le **07/07/2021** à **08:15**

Salut

Si les avis sont si contraires c'est surtout parce qu'on essaye tous d'attirer la couverture à nous.

Je n'ai pas fait l'une de ces formations, mais logiquement elles seront toutes de qualités, les débouchés même si potentiellement les partenariats aident, il faut aussi se dire que ça peut

être une question de chance mais aussi surtout de savoir à quel point on veut qqch et de s'en donner les moyens.

Regardez au niveau des maquettes (volume horaire, spécialité etc) et prenez celle qui paraît la plus adaptée avec votre projet professionnel.

Mais en fiscal comme partout ailleurs on se découvre vite une passion pour un aspect ou l'autre dont parfois on n'aurait même pas soupçonné l'existence alors peut être évitez de prendre un master hyper spécialisé pour voir une large sélection de douceurs fiscales

A +

Par **Fiscus**, le **07/07/2021** à **12:51**

Bonjour,

Merci beaucoup de votre retour. Globalement, les deux formations sont assez générales traitant la fiscalité dans sa globalité même si celle de l'UPEC est plus axée droit fiscal européen/international.

Celle de l'université de Paris (ex: Paris V Descartes) est plus ancienne, le réseau doit sûrement être plus inséré dans le paysage juridique. Cela a probablement ses avantages.

Bonne journée